

Le 25 MAI 2016.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MAI 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mai, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de QUEUILLE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MASSON Yannick, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : Dix.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 MAI 2016

Présents : MASSON Yannick, BOUTHET Jean-Pierre, BORDET Florent, MIOCHE Chantal, PESTANA Laurence, MACHEBEUF Sylviane, DELHOOF Marie-Hélène, KLUPINSKI Charles, LE PROVOST Xavier, PEREIRA José.

Absents : Néant

Secrétaire : Madame DELHOOF Marie-Hélène.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour sur les questions suivantes :
questions supplémentaires :

- 1) Fermeture de la Trésorerie de ST GERVAIS D'Auvergne – Soutien au refus exprimé par la Communauté de Communes CŒUR DE COMBRAILLES
- 2) Projet de fusion des territoires – Avis du conseil municipal suite à notification de l'arrêté préfectoral le 25 avril 2016

Le Conseil Municipal donne son accord sur cette modification de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal, réuni en séance ordinaire en Mairie, le 24 Mai 2016, à 18 heures 30 minutes, a donc pris les décisions suivantes (à l'unanimité sauf indication contraire) :

1. Accord pour confier la location-gérance de la Buvette du Méandre à Monsieur CHASSAGNE Éric, demeurant à Barroux 63780 QUEUILLE, pour la saison estivale 2016, soit pour 4 mois allant du 1^{er} juin au 30 septembre 2016, avec loyer mensuel de 80 € et établissement d'un contrat administratif d'exploitation.
2. Accord pour rapporter la délibération du 25 février 2016 selon laquelle Monsieur KLUPINSKI Charles avait été désigné membre suppléant de la commission d'appel d'offres suite à la démission de Monsieur FRADIN Éric.
3. Avis défavorable sur le projet de schéma de mutualisation établi par MANZAT COMMUNAUTE.
4. Accord pour le versement par MANZAT COMMUNAUTE de 2 Fonds de Concours à la Commune de QUEUILLE, d'un montant respectif de 7 282 € pour la création du Point Relais Lecture et 3 400 € pour l'aménagement de locaux communaux en vue de l'installation d'un artisan.
5. Accord pour fixer à 0.18 € la page A4, soit 0.36 € la feuille en recto-verso pour les copies de documents administratifs transmissibles aux particuliers en faisant la demande.
6. Accord pour un virement de crédits N°1/2016 sur le budget principal de la Commune suite à une erreur d'inscription budgétaire lors du vote du budget primitif 2016.
7. Accord, par 4 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, pour la cession à titre gratuit de la buvette et du garage double (bâtiments en préfabriqués) situés à proximité de l'ancienne salle communale à l'association de Chasse de QUEUILLE, à charge pour ses membres de procéder à la démolition et à l'utilisation future de ces préfabriqués.

8. Accord pour l'établissement d'un bail commercial pour l'installation d'un artisan (savonnerie) dans l'ancienne salle communale. Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer ce bail.
9. La rénovation du logement communal situé 3 avenue du Méandre est terminée. Le Maire et le Conseil décident de le proposer à la location aux conditions suivantes : loyer mensuel 325.00 € + 15.00 € d'avance sur charges locatives correspondant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.
10. Le plan du cimetière N° 3 a été revu. Il a été créé 3 concessions triples, 8 concessions doubles et 10 concessions simples. Le tarif de vente reste inchangé, soit 100 € pour 2,50 m2.
11. Accord pour le nouveau tableau de classement de la voirie qui répertorie l'ensemble des voies incorporées dans le domaine public communal. La dernière mise à jour qui remonte à juin 2000 annonçait 32 944 ml. Manzat Communauté qui a la compétence voirie qui s'étend à l'ensemble des voies revêtues ou non inscrites au tableau a confié la remise à jour des données au Cabinet GEOCONCEPTION qui annonce une longueur de voirie fixée à 32 981 ml et une superficie des voies communales à caractère de places publiques à 3 425 m².
12. Accord pour renouveler le CDD de Madame CHARDONNET Nathalie sur une durée de 6 mois, du 01/07/2016 au 31/12/2016 à raison de 20h00 par semaine.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil de la fermeture de la trésorerie de Saint Gervais d'Auvergne au 31 décembre 2016 au profit de la trésorerie de Montaigut. Afin de soutenir les communes concernées par cet acte, nous avons pris une délibération qui refuse cette fermeture.

Monsieur le Maire présente le projet de nouveau SDCI arrêté le 30/03/16 et transmis en avril 2016 par la Préfecture du Puy de Dôme. Ce nouveau découpage comporte 29 communes au total dont 22 communes en zone de montagne. Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à cette proposition et demande dans sa délibération que Manzat Communauté demeure en l'état actuel puisque la moitié des communes qui la compose sont en zone de montagne.

Le Cabinet CDHU a remis un premier document d'analyse et diagnostic du territoire en vue de la révision du PLU. Monsieur le Maire et le conseil vérifient et étudient le contenu de ce document.

Monsieur le Maire a donné son autorisation pour le tournage mercredi 1^{er} juin 2016 des plans de Queuille en vue de l'émission « bienvenue chez nous » diffusée sur TF1.

Accord à l'entreprise BOURDUGE TP pour réaliser les travaux d'aménagement du parking face aux commerces dans le centre-bourg.

La municipalité étudie le remplacement du bus scolaire. Une subvention de 5 000 € a été accordée par le Sénateur Jacques Bernard MAGNER sur son enveloppe parlementaire, pour l'achat d'un bus neuf, mais l'assemblée municipale réfléchit plutôt à l'acquisition d'un bus d'occasion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.



Le Maire,

Yannick MASSON